Consultation n°
2026SEM4V048

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Marché public de maîtrise d'œuvre

Pouvoir adjudicateur	SEM4V, 417 avenue Perrier de la Bâthie 73400 UGINE
Objet	**Marché de maitrise d'œuvre relatif au remplacement des couvertures de 6 résidences**
Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
Type de contrat	Marché public – Contrat privé
Nombre de lots	Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
Délai de validité des offres	120 jours
Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
Variantes	Les variantes ne sont pas autorisées.
PSE	Sans
Clauses sociales	Sans
Clauses environnementales	Avec
Visite sur site	Visite facultative
Date limite de remise des offres	**Mercredi 9 décembre 2026 à 12 h 00**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....3
1.1 - Objet....3
1.2 - Mode de passation....3
1.3 - Type et forme de contrat....3
1.4 - Décomposition de la consultation....3
1.5 - Nomenclature....3
1.6 - Réalisation de prestations similaires....3
2 - Conditions de la consultation....3
2.1 - Délai de validité des offres....3
2.2 - Forme juridique du groupement....3
2.3 - Variantes....4
2.4 – Dispositions à caractère environnemental....4
3.1 - Conduite d'opération....4
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier....4
3.3 - Contrôle technique....4
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs....4
4 - Conditions relatives au contrat....4
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement....4
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité....4
5 - Contenu du dossier de consultation....4
6 - Présentation des candidatures et des offres....5
6.1 - Documents à produire....5
6.2 - Visites sur site....6
7- Conditions d'envoi ou de remise des plis....6
7.1 - Transmission électronique....6
7.2 - Transmission sous support papier....7
8 - Examen des candidatures et des offres....7
8.1 - Sélection des candidatures....7
8.2 - Attribution des marchés....7
8.3 - Suite à donner à la consultation....8
9 - Récompenses....8
10 - Renseignements complémentaires....8
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....8
10.2 - Procédures de recours....9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Marché de maitrise d'œuvre relatif au remplacement des couvertures de 6 résidences.

Lieux d'exécution :

Résidence	Adresse	Commune
Les Libellules	11 rue de Val d'Isère	73200 Albertville
Pav Allée Grande Roche	312 et 314 route de Tours	73200 Albertville
Le Kubic	1 à 11 chemin des Esserts / 26 à 40 avenue du Champ de Mars	73200 Albertville
La Clairière	319 à 349 route des Cités	73200 Venthon
Les Gentianes 1	19 avenue du Docteur Chavent	73400 Ugine
Les Gentianes 2	111 avenue du Docteur Chavent	73400 Ugine

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché est conclu sous la forme d'un marché unique de maîtrise d'œuvre, sans allotissement. Cette configuration permet une coordination optimale des différentes phases de l'opération et garantit une cohérence globale dans la réalisation des prestations.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En application de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent se porter candidats sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution de leurs obligations contractuelles à l'égard de la SEM4V.

Cette exigence est justifiée par la nécessité d'assurer la coordination et la continuité des différentes missions de maîtrise d'œuvre ainsi que la cohérence des études et du suivi de l'opération, qui mobilisent plusieurs compétences complémentaires, notamment en matière de conception architecturale et technique, économie de la construction, couverture, étanchéité, zinguerie, charpente, structure et coordination des travaux.

Le mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement et constituera l'interlocuteur unique de la SEM4V pour le suivi administratif, technique et opérationnel du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Dispositions à caractère environnemental

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué à l'article 13 du CCP.
Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique de l'opération sera assurée par SOCOTEC Construction & Immobilier – Pôle Alpes.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau classée en catégorie II, sera assurée par ELYFEC.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le programme de l'opération et ses annexes
- Le cadre de mémoire technique
- Le formulaire des Clauses de Confidentialité

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique :

Libellés
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes complété
Le cahier des clauses particulières (CCP)
Le cadre de mémoire technique
Le formulaire des clauses de Confidentialité
Le programme de l'opération

La signature des pièces de l'offre n'est pas exigée au stade de leur dépôt. Le candidat attributaire sera invité à signer l'acte d'engagement et les pièces contractuelles avant la notification du marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

La visite des sites est libre et facultative. Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, se rendre sur les sites concernés afin de prendre connaissance de leur environnement et des contraintes apparentes pouvant avoir une incidence sur l'exécution des prestations.

Aucune attestation de visite n'est exigée pour la remise d'une offre.

7- Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur clé usb ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SEM4V
417 avenue Perrier de la Bâthie
73400 UGINE
Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

⚠ Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte :
Mercredi 9 décembre 2026 à 12 h 00

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Critère de jugement des offres	Pondération	Note max pts
Prix des prestations	60 %	100
Valeur technique (mémoire technique)	40 %	100

Critère n° 1 — Valeur économique de l'offre sur 100 points (pondérée à 60 %) :

Les offres seront notées selon la formule : 100 × (1 − (offre − offre mini) / offre mini).

Les offres les moins disantes seront analysées au regard des dispositions prévues aux Articles L. 2152-5 et L. 2152-6 du Code de la Commande Publique.

Critère n°2 — Valeur technique de l'offre notée sur 100 points (pondérée à 40%). Les offres seront notées selon les points attribués aux paragraphes du cadre mémoire technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats dont les offres à l'ouverture des plis sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins du maître d'ouvrage. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera signée électroniquement par le pouvoir adjudicateur. Le marché sera notifié via le profil acheteur AWS par Lettre Recommandée Electronique.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire d'Albertville
avenue des Chasseurs Alpins
BP 125
73208 ALBERTVILLE CEDEX

Tél : 04 79 32 43 14
Télécopie : 04 79 32 66 69
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire d'Albertville
avenue des Chasseurs Alpins
BP 125
73208 ALBERTVILLE CEDEX
Tél : 04 79 32 43 14
Télécopie : 04 79 32 66 69
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Judiciaire d'Albertville
avenue des Chasseurs Alpins
BP 125
73208 ALBERTVILLE CEDEX
Tél : 04 79 32 43 14
Télécopie : 04 79 32 66 69
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/